



PROCES-VERBAL



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

Réunion du : Vendredi 6 novembre 2009
à : 9 h 00

Présidence : M. Fernand DUCHAUSSOY

Présents : Mme Bernadette CONSTANTIN
MM. Arnold ALPHON-LAYRE, Guy ANTOINE, Bernard BARBET, Jean-Yves BODIOU, Lionel BOLAND, Gérard CAPELLO, Bernard CAZIN, Alain CHARRANCE, Jean-Pierre DUBEDAT, Rémy FEMENIA, Gérard GOHEL, Jean-Claude HAZEUX, Bernard LAYDIS, Gérard LE GARREC, Patrick LEIRITZ, Joël LEONARD, Roger PIERRISNARD, Michel TRONSON, Claude VERDURON et Marc VERON

Excusés : MM. Roland COQUARD, Philippe LAFON et Alain PORCU

Assistent : Mmes Elisabeth TOURNON et Florence HARDOUIN
MM. Marc BATA, Richard DEFAY, Guy FERRIER, François GEORGET, André PREVOSTO, Luc RABAT et Claude-Alain SABATIER

1 – Approbation des procès-verbaux

Le procès-verbal du Conseil d'Administration de la LFA du vendredi 25 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité, sans observation, ni réserve.

2 – Informations et communications du Président

2.1 - Candidature de la ville de Valence (Drôme-Ardèche) pour accueillir l'équipe de France de Beach Soccer durant l'été 2010

Considérant le soutien de la Ligue Rhône-Alpes, le Conseil transmet cette demande avec avis favorable à la Direction Technique Nationale pour suite à donner.

2.2 - CNDS : répartitions nationales

Fernand DUCHAUSSOY fait part de la répartition des fonds « CNDS Equipement » pour notre discipline, soit :

- Nombre de demandes : 61 représentant un montant de 9 245 000 €
- Nombre de dossiers soutenus : 57 (27 en priorité A et B, 30 en priorité C)
- Nombre de dossiers retenus : 25 (19 en priorité A et B, 6 en priorité C) représentant un montant total de 3 217 000 €

2.3 - Bureau du Collège des Présidents de Ligue

Les membres du Conseil prennent note de la candidature de Monsieur Jean-Claude HILLION, Président de la ligue de Bretagne, suite au retrait de Monsieur Michel TRONSON, Président de la ligue d'Atlantique.

2.4 - Loi de finances

Le Président fait part de ses inquiétudes sur les récentes annonces effectuées sur la taxe Buffet (passage de 5 % à 5,5 %) et la suppression du DIC (Droit à l'Image Collective), au moment où vont s'engager les négociations sur le protocole financier entre la FFF et la LFP.

2.5 – Commissions Fédérales

2.5.1 - Fernand DUCHAUSSOY signale qu'il a reçu quelques courriers sur l'organisation et la composition des commissions fédérales. Il rappelle le travail de réflexion qui a été mené sur ce sujet important par le groupe de travail responsable. Les dispositions qui ont été mises en place après approbation de précédents conseils ont tenu compte des nouveaux règlements approuvés lors de l'Assemblée Fédérale du mois de juin 2009.

Amené à prendre connaissance de certaines réactions de la part de membres sortants, le Président signale qu'il s'est efforcé de répondre aux différents courriers reçus.

2.5.2 – Modification

Les membres du Conseil prennent note de la demande de la D.T.N. (Luc RABAT) pour affecter Monsieur David MERESSE à la commission fédérale du football diversifié et non à la commission fédérale des compétitions nationales Futsal.

2.6 – Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)

Les membres du Conseil prennent connaissance de la candidature de Fernand DUCHAUSSOY à la Présidence (Président délégué) de l'Institut de Formation du Mouvement Sportif (IFoMoS).

3 - Point sur les licences

3.1 – Statistiques

André PREVOSTO commente les données au 4 novembre 2009. Une discussion s'engage sur les différents chiffres présentés.

Gérard GOHEL et Joël LEONARD émettent quelques idées pour le renouvellement des licences « dirigeants ».

La procédure de délivrance des licences étant différente de celle des saisons précédentes, un point précis ne pourra être fait qu'en fin de saison (112 000 licences délivrées la saison dernière entre novembre et la fin de saison).

3.2 - Groupe de travail sur la délivrance des licences (rapporteur Jean-Claude HAZEUX)

Le groupe de travail s'est réuni le 5 novembre 2009. Un bilan a été établi.

Au niveau du mode opératoire, cela s'est déroulé mieux que prévu dans son ensemble. Là où une phase de « préparation » a été mise en œuvre, peu de problèmes ont été rencontrés. On a noté également des différences de « traitement » entre les Ligues (au niveau des documents joints lors des renouvellements, « signature » clubs, etc...).

Les améliorations à mener doivent porter sur :

- l'enregistrement des doubles-licences
- le bordereau : certificat médical, arbitre
- l'harmonisation des règlements des Ligues (ex : accord du club quitté pour les jeunes)
- le changement de club : dates de la période normale
- les documents sur les assurances
- le guide de procédure de délivrance

Un calendrier de travail prévisionnel a été réalisé. Le calendrier et les thèmes des différentes réunions planifiées sont les suivants :

- 10/12/2009 : le formulaire
- 07/01/2010 : la « double-licence »
- 21/01/2010 : réunion avec les clubs
- 29 et 30/01/2010 : séminaire des Présidents de Ligue et de District
- 11/02/2010 : finalisation avant AG de la LFA
- 06/03/2010 : AG de la LFA
- 18/03/2010 : suite assemblée générale du 06/03/2010
- 14/04/2010 : Guide de procédure/modalités Foot2000
- 15/04/2010 : réunion annuelle avec les services licences des ligues

4 - Point sur les projets du service informatique (Claude-Alain SABATIER)

Claude-Alain SABATIER présente et commente la situation actuelle et l'évolution des outils informatiques dans les prochaines années (voir Annexe 1).

Après discussion, les membres du Conseil le remercient pour la clarté de son exposé.

5 - Le football féminin (rapporteurs Bernadette CONSTANTIN et Guy FERRIER)

Guy FERRIER fait un point sur les réunions d'information réalisées dans les ligues à propos du plan de développement du Football Féminin et se félicite de l'accueil et de la qualité des échanges.

Les membres du Conseil prennent connaissance des propositions sur l'évolution des compétitions féminines de jeunes. Dans l'immédiat, il est suggéré de mettre en place un Challenge U19F pour les clubs de D1 et certains clubs de D2 dont les critères de sélection restent à déterminer. La décision sera prise lors d'un prochain Conseil.

Le Conseil prend également connaissance du projet de restructuration des compétitions seniors et des obligations des clubs nationaux.

6 - Compétitions Nationales

6.1 - Groupe de travail sur l'évolution des championnats seniors (rapporteur Gérard GOHEL)

Le travail se fait en concertation avec les clubs et avec l'envie de ne pas présenter une « réformette ». Bien entendu, la Direction Technique Nationale est impliquée et fera des propositions.

6.2 - Droit TV : Direct 8 (rapporteur Florence HARDOUIN)

Florence HARDOUIN rappelle la commercialisation auprès de Direct 8 des droits TV de l'équipe de France Espoirs, de l'équipe de France Féminine et du championnat National. Aujourd'hui, les rencontres des équipes de France remportent un succès, mais le Championnat National ne correspond plus au positionnement de Direct 8.

Un autre diffuseur (France Télévision) a été rencontré. Celui-ci souhaite produire 9 matches par an sur les antennes régionales. Or, si l'on considère l'occupation du football sur le paysage audiovisuel, ces 9 matches seraient diffusés le dimanche à 15 h..

Après discussion, les membres du Conseil émettent quelques réserves sur le créneau horaire, mais ne sont pas hostiles à la poursuite des discussions avec les diffuseurs, puisqu'il s'agit d'un test sur 9 rencontres d'ici la fin de la saison.

6.3 - Futsal (rapporteur André PREVOSTO)

7 journées ont été jouées par les équipes disputant le championnat de France Futsal. Un premier bilan est présenté sur la tenue de celles-ci, y compris sur les dossiers disciplinaires.

En ce qui concerne les modalités de l'organisation de la phase finale, il est admis que celle-ci se disputera sur 2 journées et non pas sur une seule journée.

7 - Intervention D.T.N. (rapporteur Luc RABAT)

Luc RABAT fait un point sur la situation, actuelle et prévisionnelle, des postes de cadres techniques.

Il présente ensuite un bilan du stage des coordonateurs régionaux des actions dans les quartiers.

Extrait de différents échanges :

Les interventions directes, en matière d'aide aux clubs

- Fonction de service et d'aide
- Relation de proximité
- **Appui technique**, administratif, **organisationnel** ...
- **Formation de l'encadrement des équipes et du club**
- Politique d'insertion, d'emploi dans le football ou autres entreprises
- Besoin d'éducation
- Besoin de médiation sociale (liens)
- Pas exclusivement en terme de pratique compétitive
- Aide pour **une offre de loisirs** (futsal, tournoi, tennis ballon ...)

Les interventions, en partenariat

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion sociale

- **l'accès à l'emploi** et le développement économique
- l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie
- **la réussite éducative et l'égalité des chances**
- **la civilité, la citoyenneté** et la prévention de la délinquance
- l'accès à la santé
- La lutte contre les discriminations, la promotion de la diversité, de la mixité et de l'égalité entre les sexes, pour le vivre ensemble
- Mise en place de **mini-Terrains synthétiques** permettant de revaloriser le « football de la rue » (programme Hat-Trick UEFA)
- **UNE POLITIQUE MULTIPARTENARIALE :**
 - **Préfecture** (Services de l'Etat)
 - **Politique de la ville** avec la participation des **collectivités locales** (régions, départements, communautés urbaines, communes)
 - **Divers organismes** (tels que la Caisse des Dépôts et Consignations, le FAS, FACE, La Poste, Crédit Agricole ...)
 - **Le milieu associatif** qui sert de relais vers les populations concernées, dont **la participation** est désormais **une priorité affichée de la politique de la ville**

Programme d'action 2008-2012

Période 2008-2010

- Suivi de la mise en œuvre des actions
 - Recensement des Clubs de ZUS
 - Réunions des clubs, formations, animations, emplois ...
- Animation et suivi du réseau (Référénts des E.T.R.)
 - Réunions et formations régionales
 - Commissions Ligues et Districts
- Organisation d'un stage national annuel de 3 jours pour les référents des E.T.R.
 - **Séminaire pour l'évaluation de la Politique Foot des Quartiers en 2012**

Période 2009-2010

- REUNIONS DES CLUBS DES Z.U.S.
 - Actions prioritaires à développer
 - Formations : AFQ ou modulaire ou Init.1 ou Futsal

- REUNIONS DES REFERENTS DES QUARTIERS DANS VOS LIGUES
 - Réseau à animer avec la commission régionale
 - Appui, intervention, visite de la DTN

8 - Le F.A.F.A.

8.1 – Commission Emploi (rapporteur Lionel BOLAND)

Sur proposition de la commission, le Conseil d'Administration valide :

- la création d'**un poste de Directeur administratif** dans le District de la Mayenne,
- la création d'**un poste d'agent de développement** en Ligue d'Atlantique

En ce qui concerne les Districts de la Manche, de la Haute-Garonne/Midi-Toulousain, de la Côte d'Opale et de la Ligue de Bretagne, un complément d'informations a été demandé à ces instances.

Enfin, Lionel BOLAND rappelle la grille de classification des emplois dans le football, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2009 :

| Emploi | Coefficient de référence minimum à l'embauche |
|-------------------------------------|---|
| C.D.F.A. | 390 |
| Agent de développement District | 500 |
| Agent de développement Ligue | 620 |
| Directeur administratif de District | 580 |

8.2 – Commission Equipements et Transports (rapporteur Jean-Yves BODIQU)

Relevé de décisions

Examen des projets de **niveau régional** :

- 115 dossiers présentés, dont **93 dossiers acceptés**, 21 reportés et 1 rejeté
soit un engagement total de **1 208 010 €**

Examen des projets de création de **terrains synthétiques de niveau national** :

- 8 dossiers présentés, dont **2 acceptés** et 6 reportés
soit un engagement total de **159 600 €**

Examen des projets de création de **mini-terrains** :

- 5 dossiers présentés, dont **2 acceptés** et 3 reportés
soit un engagement total de **80 000 €** (dont 30 000 € issus de la contribution de l'UEFA)

Programme national de financement des terrains en gazon synthétique

La Commission a procédé à la mise à jour du cahier des charges relatif au programme de financement de terrains synthétiques suite aux modifications validées lors du dernier conseil d'administration.

Affectation financière

Conformément aux engagements de début de saison concernant l'utilisation des **reliquats du Fonds d'Aide à l'Investissement** pour le financement des terrains en gazon synthétique, autrement dit les projets de terrains synthétiques subventionnés dans le cadre des enveloppes

régionalisées, les terrains synthétiques répondant au cahier des charges fédéral ainsi que les mini-terrains de proximité, les sommes affectées ci-dessous sont validées :

Sur la somme de 1 208 010 € correspondant au financement des équipements de niveau régional, 175 000 € sont pris en charge par le F.A.I. (soit 8 projets).

Il faut ajouter à cette somme 159 600 € relatifs au financement des terrains synthétiques nationaux et 50 000 € relatifs au financement des 2 mini-terrains, ce qui représente un total de **384 600 €**.

8.3 - Conventions d'objectifs (rapporteur Bernard CAZIN)

En ce qui concerne le respect du calendrier des évènements, celui-ci se présente ainsi :

Réception des budgets 2009-2010

- 14 ligues ont adressé l'ensemble des documents
- 8 ligues ont adressé des dossiers incomplets (dont 2 ligues d'outre-mer)
- 7 ligues n'ont rien envoyé (dont 5 ligues d'outre-mer)

Réception des bilans 2008-2009

- 11 ligues seulement ont adressé leurs rapports d'activités (dont aucune d'outre-mer).

Au niveau de l'axe « valorisation des systèmes d'information »

La commission propose d'utiliser l'enveloppe budgétaire en faveur du développement de RéseauFoot (politique incitative en direction des ligues et des districts).

Après discussion, le principe est acté. Les critères d'attribution seront proposés lors d'un prochain Conseil.

9 - Informations des représentants du CA de la LFA dans les commissions fédérales

9.1 - Football d'animation (rapporteur Bernard BARBET)

Un « balayage » des domaines de responsabilité de la commission a permis de déterminer les principes ci-dessous :

Au niveau des actions menées ou à mener

Celles qui doivent être maintenues :

- les Journées évènementielles,
- la Gestion des Conventions d'objectifs (axe « Football d'animation »),
- la Coupe Nationale des Benjamins (devenue U13),
- l'intégration des CDFAs,

Celles qui doivent être améliorées :

- le nombre d'actions de développement,
- la relation avec les Ligues,

Celles qui doivent être mises en place :

- la dynamisation et le développement des actions en lien avec l'Ecole primaire,

- l'harmonisation des pratiques,

Au niveau du fonctionnement de la commission et de la répartition des tâches, 5 groupes de travail pilotés par des porteurs de projet ont été retenus. Les différents sujets identifiés à examiner portent sur :

Les pratiques :

- calendrier, créneaux
- formes, tournois, opérations « découverte »
- espaces, effectifs
- règlements, règles, arbitrage
- encadrement
- matériel
- liaison avec les ligues
- nouvelles pratiques, recherche, vision étrangère

Les opérations FFF :

- la rentrée du foot
- challenge U13
- journée U9
- challenge U11
- conventions d'objectifs

Les structures d'accueil :

- école de foot
- club de jeunes
- école de foot au féminin
- les labels
- ententes et groupements
- les parents
- projet, sécurité, fidélisation
- citoyenneté, arbitrage, valeurs, environnement

L'Ecole élémentaire :

- cycles
- opérations ponctuelles
- passerelle école-club
- temps libre
- périscolaire
- lien USEP/UGSEL

Les zones spécifiques et les publics ciblés :

- zones urbaines
- zones rurales
- féminines
- handicapés

Au niveau du calendrier de travail

- 20 novembre 2009 : retour des propositions des différents groupes
- 30 novembre 2009 : réunion plénière

9.2 - Football diversifié (rapporteur Alain CHARRANCE)

Sur proposition de la Commission, le Conseil valide la nomination de Messieurs Stéphane BASSON (Joueur de l'Equipe de France de Futsal) et Stéphane FRANCOIS (joueur de l'Equipe de France de Beach-soccer).

Une présentation des travaux de la commission sera faite lors du prochain Conseil, tenant compte de la réunion prévue le 10 décembre 2009.

9.3 - Aide au développement des Ligues et des Districts (rapporteur Joël LEONARD)

Visioconférence : il est nécessaire d'institutionnaliser la visioconférence y compris au niveau fédéral (discipline, etc...).

Domaine comptable et budgétaire : se fixer qu'au 1^{er} juillet 2010 tous les centres de gestion soient organisés de la même manière : outils et période.

9.4 - Groupe de travail UNSS (rapporteur Germain LE GARREC)

Au niveau des Jeunes officiels, 2 500 ne sont pas licenciés FFF. Il y a lieu de se rapprocher des instances et des intéressés pour les inciter à rejoindre l'arbitrage de la F.F.F..

9.5 – Actions Sociales et Citoyennes

Les membres du Conseil prennent note de la nomination de Marc DEBARBAT à la Présidence de la commission. Félicitations.

10 - Courriers des Ligues et des Districts

10.1 - Lettre de la Ligue de Bourgogne sur la procédure de délivrance des licences.

Le Président fait état de sa visite dans le district concerné et de sa rencontre avec le club ayant abordé le confort au poste de travail et non pas la procédure en elle-même.

11 - Questions diverses

Germain LE GARREC

Limite d'âge des arbitres

Germain LE GARREC revient sur les limites d'âge figurant dans le règlement intérieur de la D.N.A., voire dans les règlements intérieurs des C.R.A.. Cette disposition pouvant être interprétée comme une discrimination devrait être supprimée et remplacée en Ligue et District par une notion de « facteur de risque », en matière de santé individuelle. Patrick LEIRITZ fait part de son adhésion à cette disposition.

**Le Président,
Fernand DUCHAUSSOY**

**Le Secrétaire Général,
Jean-Claude HAZEUX**

Annexe 1



Point sur le système d'information



Les acquis

- Tous les sites (FFF, Ligues et Districts) sont interconnectés par un réseau privé national en France métropolitaine (2 Mbps) et dans les principaux sites d'Outre Mer : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion (1 Mbps).
- Chaque site possède une infrastructure informatique : réseau local, postes PC, imprimantes, équipement de sécurité, accès internet.
- La visioconférence est déployée dans l'ensemble des sites.
- Les fonctions critiques sont externalisées (réseau national SFR, hébergement Publicis Technology et COLT) et bénéficient d'une qualité de service satisfaisante (disponibilité, performance).
- Les applications principales (FOOT 2000, M@ilodie) sont accessibles à distance par internet.
- Tous les clubs sont équipés d'un PC avec imprimante, scanner et connexion internet.
- Tous les centres de gestion utilisent le même logiciel intranet métier FOOT 2000 intégré et évolutif.
- Le grand public a accès à un site internet FFF.FR national décliné par ligue et district, synchronisés en temps réel avec FOOT 2000.
- Le grand public a accès à un site internet communautaire RESEAUFOOT.FR.
- Presque tous les centres de gestion utilisent un logiciel intranet de gestion financière CEGID S5.
- L'ensemble des clubs utilise un logiciel extranet Footclubs qui dématérialise les échanges d'informations avec les centres de gestion.
- L'ensemble des centres de gestion utilisent un logiciel de messagerie et de collaboration M@ilodie.
- Tous les centres de gestion et les clubs utilisent une suite bureautique unique MS Office.
- Toutes les applications communiquent entre elles.

Les chiffres

- 26 ligues, 102 districts + le siège FFF et le CTNFS.
- 1 700 boîtes email.
- 1 900 utilisateurs FOOT 2000 inscrits (800 quotidiens).
- 16 300 clubs utilisent Footclubs.
- 32 000 utilisateurs inscrits Footclubs.
- 300 utilisateurs CEGID déclarés.
- 7,4 M personnes enregistrées.
- 42 M licences depuis 1991.
- 6 000 compétitions pour 95 000 équipes par saison.
- 900 000 matches par saison, 35 000 certains week-ends.
- 680 000 dossiers de discipline par saison.

La tendance actuelle

- Les activités de la F.F.F. et de ses centres de gestion connaissent une forte croissance due à la professionnalisation des métiers.
- Le nombre d'utilisateurs augmente de façon très importante (changement d'échelle : centres de gestion, clubs et maintenant licenciés).
- Les processus gérés par l'informatique sont devenus hautement critiques (disponibilité, performance).
- Des Systèmes d'Information spécialisés (DTN, Institut de Formation du Football, Approvisionnements NIKE...) se mettent en place.
 1. Où en sommes-nous ?
 2. Ce qu'il faut encore améliorer.
 3. Le projet Noémie : Nouvel Environnement Informatique.

Les points à améliorer

- FOOT 2000 / Footclubs
 - La dématérialisation complète des procédures vis à vis des clubs et des licenciés (poursuivre la « logique Footclubs »).
 - Poursuivre les améliorations notamment en ce qui concerne la gestion des compétitions FOOT 2000 qu'il faut faire évoluer pour s'adapter aux besoins nouveaux.
 - Les outils de pilotage des ligues et des districts (tableaux de bord décisionnels).
- Les infrastructures des centres de gestion :
 - Standardisation et modernisation du socle technique déployé en ligues et en districts (serveurs bureautiques et postes PC).
 - La mobilité (les smartphones, le bureau à distance).
- Le partage d'informations métiers et projets : mise en place de portails collaboratifs thématiques « SharePoint ».
- L'organisation autour des nouveaux moyens de communication : problématique posée par les échanges emails et leur archivage.
- Le parc PC des clubs et la formation informatique des dirigeants.
- Il reste 6 sites où CEGID S5 n'a pas été déployé (hors Outre Mer) : 0503 Gironde Est, 1805 Yonne, 4003 Haute Saône, 6504 Gers, 6505 Hautes Pyrénées et 7404 Vallées.
 - Les services :
 - L'assistance (le Service Desk).
 - La prise en charge des projets et leur pilotage.
 - L'implication des utilisateurs dans les projets.
 - Le développement du conseil.
 - L'information des utilisateurs.
 - La formation des utilisateurs des ligues et des districts.
 - La communication sur les opérations vers les élus et les responsables.
 - La connaissance du niveau de satisfaction.
- Le statut des Correspondants Informatiques.
- Une stratégie à long terme (plan informatique).
- L'émergence d'une « politique informatique ».

Noémie : nouvel environnement informatique

- Dans l'activité SI, nous avons identifié des axes d'amélioration qui répondent aux objectifs suivants :
 - « Industrialiser » les solutions techniques pour rationaliser la maintenance (le socle technique) ;

- « Formaliser » le référentiel technique qui doit s'imposer aux projets, aux ligues et aux districts (le cadre de cohérence) ;
- « Outiller » les processus des métiers du SI notamment pour tout ce qui concerne l'assistance (le Service Desk) ;
- « Développer » le service aux utilisateurs et le conseil aux centres de gestion (la pro-activité).
- Le projet Noémie :
 - C'est le renouvellement du socle technique du siège FFF et de Clairefontaine qui date de 2001 (Novell et Windows XP) ;
 - C'est un projet d'urbanisation nationale du Système d'Information qui vise à organiser sa transformation progressive et continue pour le rendre plus réactif et flexible en adoptant les meilleures technologies et pratiques du moment.
- la « Phase 1 » renouvelle les infrastructures du Siège et de Clairefontaine et il permet de faire progresser l'assistance aux utilisateurs :
 1. Remplacement des serveurs utilisés pour les partages bureautiques (mise en place de Windows Server 2008) ;
 2. Mise en place d'un logiciel de Service Desk (pour l'inventaire et suivi du parc, la gestion des tickets d'incidents et des interventions, la mise en place d'indicateurs et de statistiques sur l'activité) et l'amélioration de l'assistance ;
 3. Renouvellement du parc PC avec mise en place de Windows 7.
- La « Phase 2 » standardise les infrastructures des ligues et des districts et globalise l'assistance :
 1. Mise en place de serveurs d'infrastructures locaux intégrant le partage bureautique et toutes les fonctions de gestion du parc (authentification, sauvegardes, inventaire, télédistribution, antivirus, prise en main à distance, proxy cache...) ;
 2. Standardisation nationale des postes de travail ;
 3. Déploiement du logiciel d'assistance au niveau national.
- Planning « Phase 2 » non déterminé :
 - Nécessité de constituer un groupe de travail pour la définition du standard technique.
 - Des ligues pilotes sont ensuite à équiper.
 - Un contrat global avec les fournisseurs des composants choisis pourra être mis en place afin de faire des économies d'échelle.